

ASSEMBLÉE NATIONALE

9 septembre 2020

PROGRAMMATION DE LA RECHERCHE - (N° 3234)

Adopté

AMENDEMENT

N° AC96

présenté par

Mme De Temmerman, M. Nadot, Mme Cariou, Mme Bagarry, Mme Chapelier, M. Chiche, Mme Yolaine de Courson, Mme Forteza, Mme Gaillot, M. Julien-Laferrière, M. Orphelin, M. Taché, Mme Thillaye, Mme Tuffnell, Mme Wonner, Mme Josso, Mme Valérie Petit, Mme Kéclard-Mondésir, Mme Racon-Bouzon, Mme Maud Petit et M. François-Michel Lambert

ARTICLE PREMIER**RAPPORT ANNEXÉ**

Après l'alinéa 14, insérer l'alinéa suivant :

« À l'heure du changement climatique et de l'érosion de la biodiversité, alors que les crises sociales et économiques se multiplient, la recherche française doit contribuer à l'émergence d'une société plus durable et plus résiliente par la recherche de solutions socialement acceptables aux défis économiques et environnementaux. À ce titre, la loi de programmation pluriannuelle de la recherche doit s'inscrire dans le cadre des objectifs de développement durable auxquels a souscrit la France. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à combler une lacune du projet de loi, notamment de son rapport annexe : la question du respect des objectifs de développement durable des Nations unies auxquels a souscrit la France depuis bientôt cinq ans. La recherche et l'innovation technologique et numérique sont centrales dans l'Agenda 2030, avec en particulier l'objectif 9 sur l'innovation, l'industrie et les infrastructures. La cible 9.5 incite à développer considérablement les moyens humains et financiers du secteur de la recherche et d'augmenter les dépenses publiques et privées consacrées à la recherche et au développement d'ici à 2030.

La recherche française, publique comme privée, doit s'inscrire dans ce cadre afin d'appuyer les changements voulus. Le CNRS à cet égard joue un rôle majeur dans l'atteinte des objectifs par les partenariats et les publications qui contribuent à éclairer les politiques publiques. Le Centre apporte et met en valeur des solutions aussi bien techniques que sociétales aux différentes contraintes qui freinent la progression vers 2030.

En effet, peu de cibles des Objectifs de Développement durable sont en voie d'être atteintes en 2030. Les acteurs de la recherche et la science dans leur ensemble ont un rôle à jouer afin d'éclairer

les arbitrages politiques et la trajectoire possible, mais aussi de développer des technologies numériques et industrielles abordables, propres et respectueuses de l'environnement.